6. Les espaces boisés classés
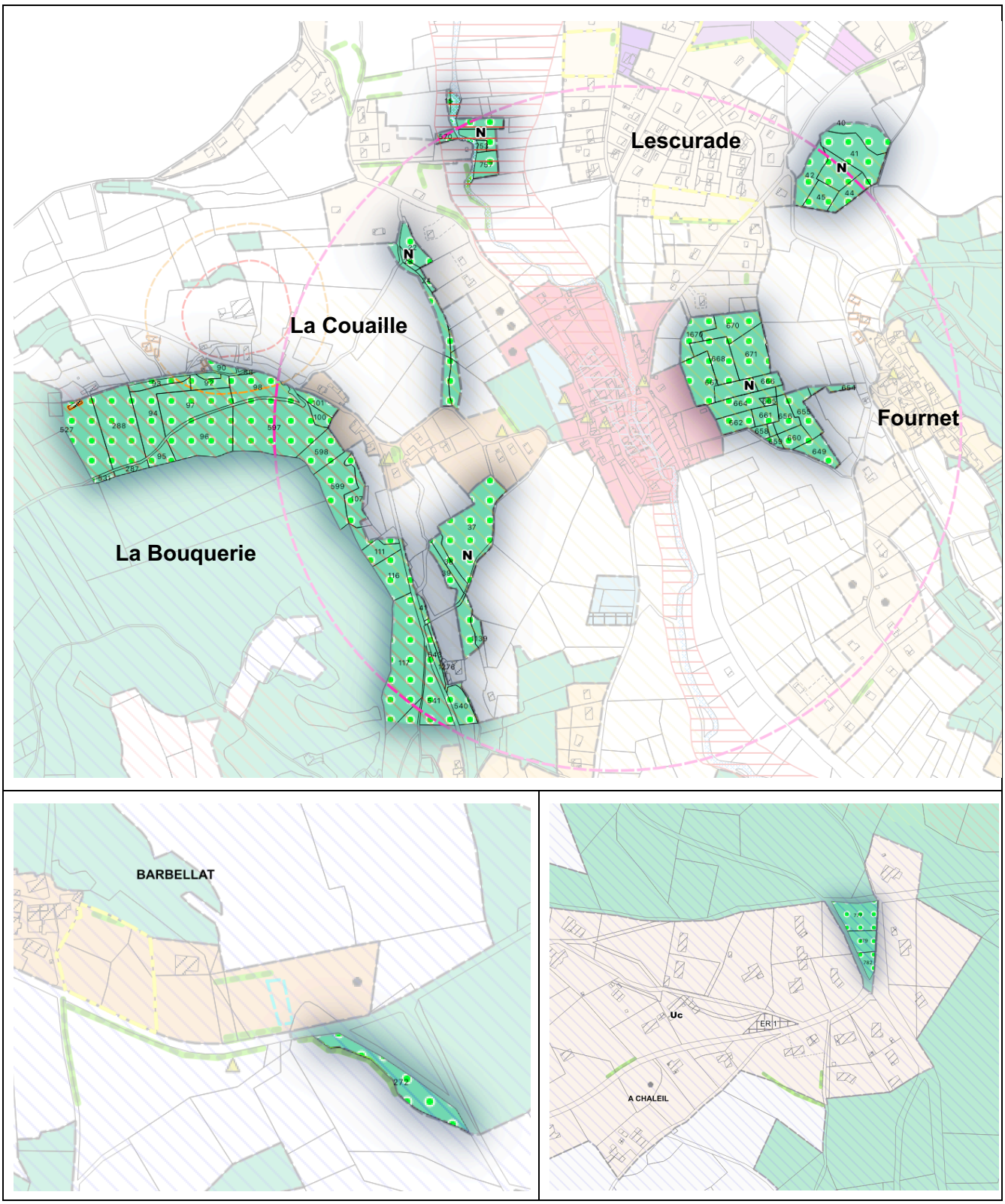
Des espaces boisés classés ont été repéré sur plusieurs secteurs: La Couaille, La Bouquerie, Barbelat, Chaleil, Chazat, Lescurade et à l'Est du bourg. Ces boisements ont été classés pour diverses raisons. Un des boisements marque la limite de la zone urbaine de La Couaille. Les EBC à La Bouquerie se situe en forte pente. Au lieu-dit Barbelat, l'EBC permettra de conserver un espace boisé à l'entrée de ce hameau traditionnel. A Chaleil le boisement se situe en légère pente, sa préservation permettra de maintenir un espace boisé au sein de ce secteur pavillonnaire. De plus les boisements de moins de 4ha ont été préservé puisqu'il ne font pas l'objet d'une protection au tire du code forestier.